

FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

Conseil supérieur de la prévention des risques professionnels *Nomination*

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES,
DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ

Arrêté du 4 août 2008 portant nomination au Conseil supérieur de la prévention des risques professionnels

NOR : MTST0810847A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité,
Vu les articles R. 44641-1 à R. 4641-6 du code du travail ;
Vu les articles D. 4641-7 à 4641-29 du code du travail ;
Vu la proposition d'une organisation de salariés représentative au plan national,

Arrête :

Article 2

Est nommé, sur proposition de la Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO), comme représentant des salariés, en qualité de membre suppléant du Conseil supérieur de la prévention des risques professionnels siégeant, à la commission spécialisée en matière de risques mécaniques et électriques : M. Gulon (Bernard).

Article 3

Le directeur général du travail est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 août 2008.

Pour le ministre et par délégation :
Le chef de service,
J. BLONDEL